

Compte rendu du conseil d'institut de l'Inspé de l'académie de Limoges

Réuni le 7 avril 2021

Liste des membres	2
I. Approbation du compte rendu du conseil d'institut du 27 janvier 2021.....	3
II. Budget rectificatif (annexe 1).....	3
III. D.U. documentation scolaire – rentrée 2021 (annexe 2)	4
IV. Offre de formation 2021-2022, publics accueillis (annexe 3).....	4
V. Demande de subvention (annexe 4).....	6
VI. Informations diverses	7

Liste des membres

Liste des membres ayant voix délibérative présent·e·s :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
Mme	BASTIEN	Usagère – M2 MEEF Anglais PC – Inspé de l'académie de Limoges
M.	BAUER	MCF – Inspé de l'académie de Limoges
M.	BERTHOMIER	Usager – M1 MEEF CPE – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	BESSETTE	Vice-présidente déléguée Vie de Campus - Université de Limoges
Mme	CORET	MCF – Poitou-Charentes
Mme	FÉLIX	Directrice de l'atelier Canopé 87
M.	GLANDIÈRES	IA-IPR - DAFPEN – Académie de Limoges
M.	JOUSSEIN	PR – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	LABORIE	ADJAENES – Inspé de l'académie de Limoges
M.	LORENZO	PRCE – Inspé de l'académie de Limoges
M.	MADELMONT	ATRF – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	MAGDZIAK	Usagère – M1 MEEF CPE – Inspé de l'académie de Limoges
M.	PETREULT	IGÉSR - Président du Conseil d'Institut
Mme	SARDIER	MCF – Inspé de l'académie de Limoges
M.	VALETTE	Vice-président du conseil d'administration – Université de Limoges

Liste des membres ayant voix délibérative représenté·e·s :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
M.	DOBBELS	PRAG – Inspé de l'académie de Limoges
M.	DOCHE	Usager – M2 MEEF PE Stagiaire – Inspé de l'académie de Limoges (site de Guéret)
Mme	FALEMPIN	Usagère – M2 MEEF PE Stagiaire – Inspé de l'académie de Limoges (site de Guéret)
M.	GRATADOUR	Doyen des IEN du 1 ^{er} degré – Académie de Limoges
Mme	HAGÈGE	PR – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	MAUD	IA-IPR – Académie de Limoges
Mme	NOUHAUD	Directrice de l'école élémentaire Condorcet – Limoges
Mme	PERROT	PRAG - Inspé de l'académie de Limoges
M.	REBET	Principal de collège – Saint Sulpice Laurière
Mme	ROUGERIE-FROIDUROT	Directrice de l'école primaire L Berland – Limoges

Liste des membres ayant voix consultative présent·e·s :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
Mme	CAPÉLAN	Responsable administrative – Inspé de l'académie de Limoges
M.	DAMIENS	Responsable du site Inspé de Guéret
Mme	ISIDORE	Responsable de la scolarité – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	LEGROS	Directrice adjointe – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	MARTIN	Assistante de direction – Inspé de l'académie de Limoges
M.	MOYON	Directeur de l'Inspé de l'académie de Limoges
M.	WEIL	Directeur adjoint – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	ZERROUKI	Directrice adjointe – Inspé de l'académie de Limoges

M. Pétreault, président du conseil d'institut de l'Inspé de l'académie de Limoges, ouvre la séance à 14h00. Ce conseil d'institut se déroule en visioconférence.

M. Pétreault et M. Moyon, directeur de l'Inspé de l'académie de Limoges, présentent Madame Bessette, vice-présidente déléguée Vie de Campus - Université de Limoges, qui a été nouvellement élue représentante de l'université de Limoges pour siéger au conseil d'institut.

I. Approbation du compte rendu du conseil d'institut du 27 janvier 2021

M. Pétreault s'adresse aux membres du conseil d'institut et leur demande s'ils ont des observations à faire concernant le compte rendu du 27 janvier 2021. Celui-ci est soumis au vote.

Nombre de votants	25	Pour	25	Contre	0	Abstention	0
--------------------------	----	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

Le compte rendu du conseil d'institut du 27 janvier 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

II. Budget rectificatif (annexe 1)

Mme Capéran rappelle qu'un budget d'un montant de 218 000 € a été voté lors du conseil d'institut de l'Inspé de l'académie de Limoges en date du 16/12/2020. Depuis ce vote, de nouveaux besoins sont apparus notamment au niveau de l'amphithéâtre de l'Inspé qui nécessitent le vote d'un budget rectificatif afin de pouvoir pallier les dysfonctionnements constatés.

M. Moyon indique que l'amphithéâtre date du début des années 2000, de même que la dalle informatique qui permet de gérer toute la partie technique (le son, les écrans, les ordinateurs...). Face aux différents incidents rencontrés, des solutions précaires ont été apportées mais elles ne sont pas satisfaisantes et ne suffisent plus. L'objectif n'est pas de changer tout le matériel car cela s'avèrerait très coûteux mais consiste à remettre en fonctionnement la dalle et à rendre l'amphithéâtre actif afin de répondre aux différents besoins exprimés.

Ainsi, dans cet amphithéâtre, l'idée serait d'envisager deux fonctionnements possibles :

- un fonctionnement à destination des formateurs, avec un aménagement de l'amphithéâtre comme une salle de cours,
- un fonctionnement plus technique dont la gestion serait assurée exclusivement par le pôle d'ingénierie pédagogique de l'Inspé (streaming, enregistrement de conférences...).

Mme Capéran explique, qu'après concertation, M. Rkibi, directeur des affaires financières de l'université de Limoges, a proposé des solutions qui permettront à l'Inspé de disposer d'une somme de 40 000 € pour apporter les réparations et/ou les améliorations nécessaires dans l'amphithéâtre :

- d'une part, en restituant à l'Inspé la somme de 11 000 € qui avait été attribuée l'an dernier sur la ligne budgétaire spécifique à la gestion du contexte sanitaire (covid) mais qui n'a pas été dépensée,
- d'autre part, en proposant exceptionnellement le dégel des 20 % restants d'une partie du budget accordé à l'Inspé, soit 29 000 €. En effet, la règle veut que sur l'ensemble du budget alloué à une composante, 80% de celui-ci soient mis à sa disposition immédiatement tandis que 20 % de ce budget restent bloqués jusqu'au mois d'octobre de l'année civile en cours et ne sont généralement jamais dépensés sauf cas de force majeure.

Mme Capéran rappelle qu'il est impossible de transférer des lignes budgétaires de fonctionnement en investissement. Cela doit passer par un budget rectificatif qui doit être voté en conseil d'institut.

M. Bauer, maître de conférences en éducation physique et sportive, estime que la solution proposée est bonne et demande si l'Inspé a déjà une idée du coût qui sera généré par ces réparations. M. Moyon répond que pour l'instant, le chiffre n'est pas connu, les demandes de devis sont actuellement à l'étude.

M. Pétreault propose de passer au vote du budget rectificatif. Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Nombre de votants	25	Pour	25	Contre	0	Abstention	0
--------------------------	----	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

III. D.U. documentation scolaire – rentrée 2021 (annexe 2)

M. Moyon explique que le diplôme d'université (D.U.) « documentation scolaire » est une spécificité de l'académie de Limoges dont Mme Peurot, responsable du master MEEF mention second degré, parcours « Professeur documentaliste » est l'initiatrice. Ce D.U. doit faire l'objet d'une nouvelle accréditation pour la rentrée 2021 et être voté en amont en conseil d'institut.

Il doit être pensé et construit de manière à ce qu'il puisse s'autofinancer, notamment, par les inscriptions administratives des étudiants. En fonction des flux, les frais universitaires peuvent être plus ou moins élevés.

Ce D.U. « documentation scolaire » est issu d'une volonté de l'Inspé de l'académie de Limoges, pensé en lien avec le rectorat de l'académie de Limoges. Il est envisagé comme une formation continue permettant d'améliorer le niveau de compétences de personnes confirmées et/ou comme un accompagnement de contractuels ou de titulaires de l'éducation nationale qui souhaiteraient se réorienter vers le métier de professeur documentaliste. Il est mutualisé avec le master MEEF mention second degré, parcours « Professeur documentaliste ».

Il accueille tous les ans entre deux et trois étudiants et les résultats se sont jusqu'alors révélés bons.

M. Moyon précise que le volant budgétaire a été mis en place conjointement par le pôle « formation continue » de l'université de Limoges et par Mme Peurot. Le coût qui en ressort est minimal du fait de sa mutualisation avec le master MEEF et les frais d'inscription s'élèveront à minima à 500 €.

M. Moyon ajoute qu'à l'Inspé de l'académie de Limoges, de nouveaux D.U. seront aussi votés en juin 2021 lors du prochain conseil d'institut. Ces D.U. constitueront la seule possibilité d'inscrire des étudiants déjà diplômés d'un master et devront avoir une architecture au plus près des maquettes de formation MEEF.

M. Glandières, directeur académique à la formation des personnels de l'éducation nationale (DAFPEN), tient à souligner la richesse de ce D.U. « documentation scolaire » qui représente une excellente initiative pour l'académie.

M. Pétreault ajoute que ce diplôme permet d'offrir des passerelles et constitue une chance offerte aux personnes intéressées sur le territoire.

Le D.U. « documentation scolaire » est soumis au vote du conseil d'institut et adopté à la majorité des membres présents et représentés.

Nombre de votants	25	Pour	21	Contre	0	Abstention	4
--------------------------	----	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

IV. Offre de formation 2021-2022, publics accueillis (annexe 3)

M. Moyon présente aux membres du conseil d'institut une carte mentale (cf annexe 3) détaillant l'ensemble des publics qui seront accueillis à l'Inspé de l'académie de Limoges lors de l'année dite « transitoire » 2021- 2022. La rentrée 2021 verra, en effet, la mise en œuvre des nouvelles maquettes de formation découlant de la réforme de la formation initiale des professeurs et des conseillers principaux d'éducation.

✓ **Les étudiants de première année de Master MEEF**

Pour entrer en première année de master MEEF, les conditions d'accès sont différentes selon les mentions :

- Concernant la mention « professeur des écoles », les candidats devront passer une épreuve de positionnement. Celle-ci a pour vocation de garantir l'équité entre tous. Ils déposeront un dossier de candidature sur la plateforme *eCandidat* qui vaudra inscription à l'épreuve. À la suite des résultats de cette épreuve, la commission pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en Master 1 et 2 MEEF mention « premier degré » procédera à un classement et à une affectation départementale des candidats.

Mme Sardier, maîtresse de conférences en Lettres, demande si les épreuves de positionnement seront maintenues cette année. M. Pétreault indique, qu'excepté des conditions sanitaires qui contraindraient à leur annulation, elles auront bien lieu. À ce jour, il n'existe pas de raison d'annuler ou de reporter ces épreuves, d'autant que les concours de recrutement sont, quant à eux, maintenus. M. Moyon ajoute que l'année passée, en raison de la situation sanitaire, la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) avait autorisé à transformer ces épreuves de positionnement en une étude des dossiers.

M. Lorenzo, professeur certifié de Lettres, annonce qu'à Bordeaux, ces épreuves viennent d'être annulées. Mme Isidore apporte une précision par rapport à cela. Les épreuves de Bordeaux étaient prévues prochainement, à savoir le 23 avril 2021. C'est sans doute cette proximité dans le temps et les mesures gouvernementales actuellement en cours sur le territoire qui expliquent la décision de l'académie de Bordeaux de les annuler.

M. Moyon veut se montrer rassurant quant au déroulement de cette épreuve de positionnement et explique que Mme Capéran ainsi que l'ensemble de l'équipe en charge de sa mise en œuvre gèrent cela de sorte que toutes les règles sanitaires en vigueur soient appliquées et respectées. Il ajoute qu'à ce jour, 450 candidatures ont été comptabilisées sur *eCandidat*.

- Concernant les mentions « second degré » et « encadrement éducatif », il s'agira d'un examen sur dossier accompagné de différentes pièces justificatives. Comme pour le premier degré, les dossiers de candidatures seront déposés sur la plateforme *eCandidat* avant d'être étudiés par les commissions pédagogiques compétentes par parcours.

M. Bauer demande s'il existe des critères communs pour l'étude de ces dossiers. M. Moyon répond que les critères sont internes à chacune des commissions pédagogiques des parcours. Ceux-ci seront nécessairement différents dans la mesure où les attendus et les profils des étudiants recherchés ne sont pas les mêmes d'un parcours à l'autre. Il ajoute qu'il appartiendra à la commission pédagogique, qui est souveraine, d'élaborer un classement des candidats en proposant une liste principale, une liste complémentaire ou une liste de refus motivé.

Quelle que soit la mention, tous ces étudiants qui entreront en première année de Master MEEF seront invités à s'inscrire au concours de recrutement de la session 2023. En effet, les étudiants passeront désormais le concours à la fin de l'année de Master 2 et non plus à l'issue du Master 1.

✓ **Les étudiants inscrits en D.U. « documentation scolaire »**

Comme indiqué lors du point précédent, les étudiants qui intègrent ce D.U. sont plutôt des personnels contractuels ou titulaires qui souhaitent asseoir leur niveau de compétences ou s'engager dans une reconversion professionnelle.

✓ **Les étudiants inscrits en iMEEF (initiation aux métiers de l'enseignement et de l'éducation, dans le système éducatif français).**

Ils représentent environ 500 étudiants répartis sur les deuxièmes et troisièmes années des licences au sein des composantes de la Faculté de Lettres et de Sciences Humaines, de la Faculté de Sciences et Techniques et de la Faculté de Droits et des Sciences Économiques. L'Inspé continuera de les accueillir et de les former au métier d'enseignant et d'éducation.

✓ **Les étudiants de deuxième année de Master MEEF**

À la rentrée 2021, l'Inspé de l'académie de Limoges devra prendre en charge des étudiants de Master 2 MEEF constitués de publics différents.

En effet, il faudra distinguer :

- les étudiants contractuels alternants ou SOPA qui seront à tiers temps dans un établissement en responsabilité ou en pratique accompagnée et à deux tiers temps en formation à l'Inspé. Il s'agira des étudiants diplômés du Master 1 MEEF non lauréats au concours de la session 2021. Ceux-ci passeront le concours lors de la session 2022.

- les lauréats du concours 2021 qui deviendront des stagiaires de la mention « Professeur des écoles », « Second degré » ou « Encadrement éducatif ». Parmi ceux-là, il faudra aussi tenir compte :

- des lauréats des concours dont les disciplines ne sont pas enseignées à l'Inspé et pour lesquels, il sera nécessaire de coordonner leur formation avec le rectorat de l'académie de Limoges,

- de ceux d'entre eux qui seront déjà titulaires d'un master MEEF. C'est en cela qu'il est nécessaire de construire des D.U. dont les structures reposeront exclusivement sur les parcours MEEF et permettront d'accueillir et de former ce public spécifique sans coût supplémentaire pour l'Inspé.

M. Moyon précise que les nouvelles maquettes de formation n'ont pas été construites pour former des stagiaires. Chaque responsable de formation a dû effectuer un travail et établir une liste des enseignements de la maquette qui pourraient être utiles à leur formation et faire l'objet d'une mutualisation de cours et ceux qui pourraient leur manquer. De ces analyses, il en est ressorti un nombre d'heures supplémentaires raisonnable mais nécessaire pour pouvoir répondre à ces besoins. M. Valette, vice-président du conseil d'administration de l'université de Limoges, a donné son accord de principe sur l'acceptation de ce volant d'heures additionnelles, mettant aussi en avant la particularité de la rentrée prochaine et le fait que l'Inspé de l'académie de Limoges doit accueillir et former une diversité de publics résultant de la mise en œuvre de la réforme.

Mme Coret, maîtresse de conférences à l'université de Poitiers, demande si les nouveaux D.U. auront vocation à régler le problème des reconversions professionnelles. M. Moyon répond que ces D.U. ne sont pas prévus pour des personnes en reconversion non titulaires d'un master. Mme Legros, directrice adjointe de l'Inspé de l'académie de Limoges, ajoute que les personnes qui souhaiteraient se reconvertir vers un métier d'enseignant ou d'éducation pourront intégrer un master 1 MEEF comme c'est le cas actuellement en étant financées en partie par le pôle emploi. Les D.U. qui vont être construits seront destinés à ceux qui sont déjà titulaires d'un master MEEF ou dispensés de diplôme (comme les mères ou pères de trois enfants, les sportifs de haut niveau).

✓ **Les étudiants de la mention « Pratiques et ingénierie de la Formation », parcours « Expertise en Formation des Adultes » (ExFA), « Formation et Accompagnement des Enseignants » (FAcE) et « Accompagnement de dynamiques inclusives » (ADI).**

Ces trois parcours se déroulent en un an ; ils n'existent que pour la deuxième année. Il s'agit d'une formation qui se déroule à 70 % en distanciel et à 30 % en présentiel.

Les étudiants doivent également déposer un dossier de candidature sur la plateforme *eCandidat*. La période de dépôt est plus longue que pour les autres mentions et court jusqu'à début septembre du fait de la particularité de ce master. Les personnes qui s'y inscrivent sont pour la plupart déjà en poste et doivent passer majoritairement par la direction de la formation continue en amont de leur inscription.

V. Demande de subvention (annexe 4)

M. Moyon indique que, chaque année, l'Institut de Recherche sur l'Enseignement des Mathématiques (IREM) de Limoges organise le Tournoi de Mathématiques du Limousin. À ce titre, l'IREM sollicite une subvention d'un montant de 500 € auprès de l'Inspé de l'académie de Limoges pour pouvoir mener à bien ce projet.

Ce tournoi de mathématiques se concrétise par la mise en place d'épreuves de recherche en mathématiques sous une forme de résolution de problèmes aussi bien au collège qu'au lycée. Il est très apprécié par les élèves qui sont souvent nombreux à se porter volontaires pour y participer. Il constitue également un élément de formation en mathématiques incitant ainsi les étudiants à chercher et à trouver des solutions aux problèmes qui leur sont soumis.

L'Inspé de l'académie de Limoges est favorable à l'attribution de cette subvention, d'autant plus que l'IREM intervient auprès des étudiants du Master MEEF mention second degré, parcours « Professeur de mathématiques » et participe à leur formation.

M. Valette confirme que ce tournoi de mathématiques est très reconnu et très utilisé pour l'enseignement des mathématiques.

M. Pétreault propose de passer au vote de cette demande de subvention au profit du Tournoi de Mathématiques du Limousin. Celle-ci est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Nombre de votants	25	Pour	25	Contre	0	Abstention	0
--------------------------	----	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

VI. Informations diverses

M. Moyon annonce que, concernant les nouveaux concours de recrutement, les sujets « zéro » viennent d'être diffusés au sein des Inspé. Ces sujets vont permettre d'aider à la préparation des concours dans leur nouvelle version. M. Moyon les a fait parvenir aux responsables de formations afin qu'ils puissent en prendre connaissance au plus vite.

M. Pétreault rappelle que le prochain conseil d'institut de l'Inspé de l'académie de Limoges est fixé au 2 juin 2021 après-midi.

Les membres du conseil n'ayant pas d'autres questions et/ou remarques, M. Pétreault les remercie et clôt la séance à 15h26.

Le Directeur de l'Inspé
de l'académie de Limoges,



Marc MOYON

Le Président du Conseil d'institut
de l'Inspé de l'académie de Limoges,



Gilles PÉTREULT

La secrétaire de séance,



Sophie MARTIN

NB : les annexes peuvent être consultées sur demande à inspe-direction@unilim.fr